

e lae paa'ia i lo mahana 91 no tavaa ave'e ra. -
 E aia'ia ra hoo e aa faarua paa'ia ra te mau Tavava e te mau haava i
 to tavaa mau mataeina.
 E aia'ia ra eia'ia rai'oi i te mau buta'ua te apoo-raa mataeina e nofo
 tavaa ra e te hoo ra.
 E aia'ia hoo'ia'ia te tavaa faia toroa'ia ra e eia'ia e tiai moa i na mahana
 hoo'a hoo'a rui ai.

DÉPÊCHE DE M. DE LA VALETTE.

Ambassadeur de France à Rome, au Ministre des affaires étrangères

Rece, le 24 juin 1863

« Monsieur le Ministre,

« Dans sa dépêche du 31 mai, Votre Excellence, s'inspirant des sentiments de profonde bienveillance qui n'ont cessé d'animer le gouvernement de l'Empereur à l'égard du Saint-Siège, a bien voulu préciser les conditions qui lui semblaient les plus propres à garantir, en face de l'état de choses récemment inauguré dans la Péninsule, l'indépendance,

« Ces conditions, que je ne crois pas inutile de rappeler, se résument dans les quatre points suivants :

« 1° Le maintien du *statu quo* territorial, le Saint-Père se résignant, sous toutes réserves, à n'exercer son pouvoir que sur les provinces qui lui restent, tandis que l'Italie s'engagerait, vis-à-vis de la France, à respecter celles que l'Eglise possède encore. Le Souverain Pontife consentant à préster à cette transaction, le gouvernement de l'Empereur devrait tâcher d'y faire participer les puissances signataires de l'acte général de Vienne.

« 2° Le transfert, à la charge de l'Italie, de la plus grande partie, sinon de la totalité, de la dette romaine.

« 3° La constitution, au profit du Saint-Père, d'une liste civile destinée à compenser les ressources qui lui ne trouverait plus dans le nombre réduit de ses sujets. En prenant l'initiative de cette proposition au près des puissances européennes, et plus particulièrement auprès de celles qui appartiennent au culte catholique, la France devait s'engager, pour sa part, à contribuer dans la proportion d'une rente de trois millions à l'indemnité offerte au Chef de la catholicité.

« 4. — La concession par le Saint-Père de réformes qui, en lui faisant ses sujets, considérablement à l'intérieur un pouvoir déjà protégé au dehors par la garantie de la France et des puissances européennes.

« Conformément à vos ordres, monseigneur le ministre, je m'étais empressé, dès mon arrivée, d'entretenir le cardinal secrétaire d'Etat des propositions développées dans la dépêche précitée de Votre Excellence. A notre seconde entrevue, je lui en avais donné lecture *in extenso*, et Son Eminence l'aurait hier sous les yeux lorsque, dans une quatrième conférence, résumant toutes les précédentes, elle a opposé aux observations dont j'étais l'interprète un refus que tout porte à me faire considérer comme définitif. C'est sous sa dictée, pour ainsi dire, que j'en ai reproduit les termes.

« Le Cardinal secrétaire d'État m'a exprimé tout d'abord les sentiments de reconnaissance qu'inspirent au Saint Père cette nouvelle preuve, ajoutée à tant d'autres, de la bienveillance de l'Empereur pour le Saint-Siège. Il lui était malheureusement impossible d'y rejoindre autrement que par ce témoignage de gratitude. » Le Saint Père, m'a dit Son Eminence, ne peut consentir à rien qui, directement ou indirectement, consacre d'une manière quelconque les spoliations dont a été la victime l'Eglise d'Alsace. Il ne saurait donc reconnaître ni valider le transfert d'un territoire qui constitue la propriété de l'Eglise et de la catholicité tout entière. Sa réponse sera : « Je refuse », et il tient à la garder pure et sans Dieu et devant les hommes.

« Le Saint-Père se peut donc consentir à ce qu'on lui garantisse une partie de cette propriété : ce serait, en fait, sinon en droit, faire l'aumône du reste. Sa conscience, je le répète, ne le lui permet pas.

« Il s'agit, d'ailleurs, que ces propositions lui soient soumises avant que le gouvernement de l'Empereur se soit entenu avec le Pape, seule cause des désordres actuels. Pourquoi imposer des sacrifices à la victime, avant qu'elle ait pu se défendre ? »

« J'ai fait observer à Son Excellence qu'il nous avait paru tout à la fois plus respectueux et plus utile de nous adresser tout d'abord au Saint-Siège. Si le saint de sa dignité nous faisait un devoir de cultiver la relation personnelle avec le chef de la transaction que nous poursuivions, nous engageâmes néanmoins moins à nous assurer de son assentiment avant toute action, d'ailleurs, de timide à l'encontre des garanties du droit conventionnel. Je demandais d'ailleurs à Son Excellence, en présence du regret qu'elle nous avait déformé, si, dans le cas où l'Italie cédait la première à nos propositions, le Saint-Père se serait montré plus disposé à les accepter lui-même.

Le cardinal secrétaire d'Etat n'a répondu, négativement. Le Souverain Pontife se trouverait toujours en face de la même question de

« Relevant aux siècles dont nous nous proposons d'enliser le passé, nous avons stratégo un territorial. Son but était de garantir à nos peuples les puissances signataires du traité de Vienne, en leur garantissant cet acte même, la totalité des Etats du Empire, il serait étonnant, et en quelque sorte contradictoire, que ces mêmes puissances fussent invitées à n'en garantir qu'une faible partie. J'ai répondu au cardinal, comme j'ai eu déjà eu l'occasion de le faire dans une précédente discussion, qu'en principe, l'acte général de Vienne n'avait pas plus de sens que l'acte de Vienne, et que, dans l'acte de Vienne, les Etats dont les limites avaient été fixées à cette époque, qu'en fait, les réajustements territoriaux opérés alors avaient déjà subi plus d'une atteinte.

« Je n'avais pas besoin de rappeler à Son Eminence que les mêmes puissances qui avaient constitué la Hollande en 1815, avaient permis, en 1831, que la Belgique fût détachée; et, pour ne parler que des Pays-Bas, n'aurait-elle pas été, en 1830, le théâtre d'une révolution ? »
 « En réalité, elle n'avait, n'avient été déjà plus de moins implé-
 ment reconnues par plusieurs des cabinets représentés au congrès de Vienne. Le Saint-Siège avait tout intérêt, dès lors, à voir substituer à cette garantie à laquelle il faisait allusion, garantie générale, meilleure, celle d'une garantie collective, garantie internationale, garantie d'une sorte de prescription, affaiblie, en tout cas, par plus d'un fait accompli, une garantie nouvelle, spéciale, ne dépendant plus d'un ensemble de stipulations d'autant plus difficiles à maintenir qu'elles étaient plus nombreuses, et, en outre, d'un élément capital tant au point de vue de l'Europe qu'à celui de la catholicité tout entière. Cette garantie, nous aurions le loquace plaisir d'y associer les puissances signataires de l'acte général de Vienne, mais l'adhésion du Saint-Père nous en était d'abord nécessaire.

« Le cardinal secrétaire d'Etat s'est borné à rappeler les motifs qui ne permettaient pas au Saint-Siège de renoncer, sous quelque forme que ce fût, à une proportion quelconque des droits qui étaient bien moins sa propriété que celle du monde catholique. Ces mêmes raisons lui faisaient repousser la clause qui tendait à mettre à la charge du gouvernement de Turin le payement de la dette romaine :

« Le Saint-Siège estant le véritable détenteur, m'a dit Son Eminence, consentir à laisser attribuer au gouvernement usurpateur les dettes du gouvernement légitime, ce serait, de la part du Saint Père, reconnaître la spoliation elle-même. Sa conscience s'y refuse absolument. Aidée des dons des fidèles, Sa Sainteté a pu jusqu'ici faire face à des obligations qu'elle considère comme sacrées. Pleine de confiance dans la divine Providence, elle continuera à remplir ses engagements, et s'y renoncera que lorsqu'elle se verra dans l'impossibilité absolue d'y satisfaire.

« Le refus oblige de ces propositions, a continué Son Eminence, entraîne nécessairement le rejet de la troisième, qui n'aurait sa raison d'être que dans l'acceptation des deux premières. Si l'on reconnaît que soit le Saint-Père des dispositions si généreuses qui lui témoignent l'empereur, ainsi qu'à la proposition dont Sa Majesté se déclare prête à accepter, soit le sacrifice de la couronne, ou la démission de la couronne des deux dans l'intérêt de son indépendance, sinon de sa dignité. Accepter une indemnité sous quelque forme que ce soit, ne serait encore reconnaître la spoliation qu'elle a pour but de compenser. On ne peut accepter la compensation quand on n'accepte pas le sacrifice, et ce sacrifice, encore une fois, le Saint-Père n'a pas le droit de le faire.

Quant à la dernière question, m'a-t-il en terminant le cardinal secrétaire d'Etat, je n'ai rien à ajouter aux déclarations que j'ai déjà eu l'occasion de faire au prédécesseur de Votre Excellence. Ces réformes sont prêtes; elles ne seront promulguées que le jour où les provinces usurpées rentreront sous l'autorité légitime dont elles ont été distraites. »

© 2000 Blackwell Science Ltd *Journal of Internal Medicine* 247: 105–112

On lit dans le *Moniteur* du 30 octobre 1862 :

Le Ministre des affaires étrangères a adressé la circulaire suivante aux agents diplomatiques de l'Empereur :

Paris, 18 octobre 1892

[illegible]

point de vue auquel je me suis placé en acceptant la di-
faires étrangères. Je ne crois ni nécessaire, ni opportun

égard dans de plus longs développements. Il me suffira d'indiquer sommairement l'ordre d'idées dans lequel je me propose moi-même d'insérer les points, en soulignant les intentions.

ernement de Sa Majesté continuera de consacrer tous ses

re de conciliation qu'il a eue, rise en Italie, en y travaillant le sentiment de la difficulté et de la grandeur de sa tâche, vivant comme un sage impuissant.

« Drouyn de Lhuys, c.

DERNIÈRES NOUVELLES

DERNIÈRES NOUVELLES

Service de la poste. — La goëlette *Favorite*, de la maison *Bras* de
est entré vendredi dernier 9 du courant, dans notre port, avec les de-
pêches d'Europe et les réponses aux correspondances parties de Taiti le
25 juillet dernier, sur la goëlette *Mano-Pai*.

Trois autres bâtiments : la *Dorade*, la *Perceps* et la *Flying-Fish*, sont en cours de navigation pour le transfert des débris.

La *Favorita*, partie de Papeete le 1^{er} octobre, est arrivée à Valparaiso le 18 novembre, et a pu remettre les dépêches au paquebot britannique, partant du Chili, le même jour. Ces dépêches ont dû arriver à Paris le 15 décembre.

La Favorite, partie de Valparaiso le 26 novembre, a mouillé à Payta le 11 décembre, y a séjourné jusqu'au 15 du même mois, et a effectué sa dernière traversée en 24 jours.

— Le gouvernement français a fait la proposition à celui de S. M.

— Le gouvernement français a fait la proposition à celui de S. M. Britannique ainsi qu'à la cour de Russie, d'offrir aux belligérants américains le concours des bons offices des puissances maritimes, sur le

— M. le prince de la Tour d'Auvergne est nommé ambassadeur près le St-Siège en remplacement de M. le marquis de Lavalette dont la démission est acceptée.

— Garibaldi a quitté la Spezzia, d'après les conseils de ses médecins, il se rend à Pise.

— La tranquillité est rétablie en Grèce, le Roi et la Reine sont à Munich. Le gouvernement provisoire a déclaré qu'il entendait mainte-

1. *Journal of the American Medical Association*, 1997; 277: 1033-1038.

Des journaux européens, sans toutefois les journaux Grecs, se présentent pour les candidatures.

M. de Luchet, aide de 18 octobre 1862, M. Cailliet (Francois-Xavier) Marine, a été promu au grade de lieutenant de vaisseau.

FAITS DIVERS.

16 janvier. Il a plu presque tous les jours de la semaine; nous avons eu à signaler un abaissement sensible dans la température. Le thermomètre s'est maintenu entre 25° et 26°, pendant le jour, sauf le mercredi 7 courant, où il a atteint 30°.

Néanmoins, malgré la fréquence des averse, il n'est tombé depuis dimanche dernier que 11 millimètres d'eau.

Le *Moniteur* publie un décret impérial portant qu'à l'exception des sœurs, des mœurs non destinés à être convertis en alcool, des confitures et fruits confits au sucre, du café et du cacao, les produits des possessions françaises d'outre-mer, autre que Gorée, le Sénégal et l'Algérie, importés par navires français, sont admis en franchise de droits.

Le journal de Saône-et-Loire annonce la mort de M^{me} de Cessiat, sœur de M. de Lamoignon.

On pouvait dire d'elle que son frère a dit de Jocelyn.

« Son visage était doux et calme à regarder ;
 Les traits pacifiques semblaient encore parler
 La douce expression de ses yeux commués.
 Elle avait vu le ciel d'un jour dans ses yeux,
 Et le bonheur de l'âme dans son sein ;
 Dans son être tout entier était visible amour ».

S'il faut en croire une correspondance du Venezuela, une vieille femme de Caracas, appelée Mariguita Orfila, a découvert un remède souverain contre la peste. Ce remède consiste dans le suc extrait des feuilles de la verbeña pilée et broyée. On l'administre en petite quantité trois fois par jour, et tout les deux heures on en donne un bain interne jusqu'à ce que les intestins soient parfaitement débarrassés.

Le docteur Gavin, de Caracas, a écrit aux autorités médicales des Antilles que, grâce à ce traitement, il n'a pu à déplorer que de très-rare décès.

La verbeña est un arbuste sauvage très-commun aux Indes occidentales. Il habite surtout les lieux bas et humides. C'est une variété de la famille des eucalyptées, identiques ou à peu près à la *stochylophora jamaicensis*. Il est à désirer que la science confirme la vertu curative de cette plante.

ÉPHÉMÉRIDES TAITIENNES.

- Janvier 1801. — Dénouement au sujet de l'île Oa.
- 27 Janvier 1801. — Préparation de guerre, grande assemblée de Papea.
- 7 Janvier 1834. — Établissement des missionnaires catholiques à Mangarua (Gambier).
- 16 Janvier 1845. — M. Fouchet d'Anhui, capitaine de corvette, expose ses fonctions de commandant particulier de Taïti, et embarque, pour se rendre en France, à bord de la corvette l'Embuscade.
- Temeraire 1801. — Mors ra parai no te Varu no ra so Oro.
- 27 Temeraire 1839. — Faminee ra no te tani. Hapoutiputu rai tahi i Papea.
- 7 Temeraire 1834. — Parahi rai o te mui Oranoro kotoia i Mangarua (Gambier).
- 16 Temeraire 1845. — O Miti-Fouchet d'Anhui. Temera no te muna aroa bora, un faoti i bona toroa Temera: tas e i Tahiti sei, o reva lura i Faraui, no sei i te muiura o l'Embuscade.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE.

Du 26 décembre 1862, au 2 janvier 1863.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

- 2 Janvier. Goel. du Protectorat Ade, de 11 ton., cap. Simon, venant de Huahine.
- 3 Janvier. M. de l'Union de Huahine.
- 4 Janvier. Goel. de Rabais Ferreira, de 45 ton., cap. Terape, venant de Raïatea et de Huahine.
- 5 Janvier. Brig-goel. américain, *Mertha-Worthington*, de 180 ton., cap. Washington, venant de San Francisco.
- Passagers: M. et M^{me} Thompson, américains; M. Lefevre, anglais; M. Tineau, indien et M^{me} Ward et 2 enfants.
- 9 Janvier. Goel. du Protectorat, *Favorite*, de 69 ton., cap. Macdonald, venant de Valparaiso et de Papea.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

- 2 Janvier. Goel. du Protectorat Ade, de 11 ton., cap. Simon, allant à Papeari.
- 3 Janvier. Le même navire, *Favorite*, de 69 ton., cap. Macdonald, allant aux îles Sous le Vent.
- 4 Janvier. Goel. du Protectorat Ade, de 11 ton., cap. Simon, allant à Huahine.
- 5 Janvier. Goel. de Rabais Ferreira, de 45 ton., cap. Terape, allant aux îles Sous le Vent.
- 8 Janvier. Goel. du Protectorat Aroa, de 50 ton., cap. Lewis, allant aux îles Sous le Vent.

BAVEMENTS SUR RADE.

DE COMMERCE.

- 3 novembre. Trois-mâts-barge péruvien, *Serpiente-Marina*, de 480 ton., cap. Francisco Mariquey.
- 20 nov. Trois-mâts-barge chilien, *Mathias-Salcedo*, de 174 ton., cap. Schmid.
- 16 décembre. Brig grévée, *Mercader de Valparaiso*.
- 16 déc. Goel. de Noronha, *Mou-Pais*, de 90 ton., cap. Hart.
- 17 déc. Brig-goel. du Protectorat, *Ruth*, de 120 ton., cap. Walker.
- 3 Janvier. Brig-goel. américain, *Morcha-Worthington*, cap. Washington.
- 9 Janvier. Goel. du Protectorat, *Favorite*, cap. Macdonald.

Cale de halage et quais d'abstage.

16 déc. Halage sur cale de poutres d'abstage, de 125 ton.

ÉTAT DES DESTINÉES ABSTABLES, à Papeete, du 2 au 8 janvier 1863.

DATES.	ESPÈCES ET NOMBRES.	MARQUES.	PROPRIÉTAIRES.	RÉSIDENCE.
2 Janvier.	Bœuf.	M	Malard.	Papeete.
3	Vach. et veau.			Papeete.
4	Vachet.	L	Lehrndt.	Papea.
5	g ^e .	A un carreau.	Hambrügge.	Papeete.
6	Bœuf.	A V	Georg.	Papea.
7	Vachet.	P	Fato.	Papea.

ANNONCES.

En vente à l'imprimerie du journal : le Calendrier de Taïti pour l'année 1863.

Prix. 0 fr. 50 cent.
 Cartonnet. 1 50 »

EN VENTE À L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

Le Tarif des Droits de Douane, pour les années 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867.

Prix. 0 f. 75 c.

EN VENTE CHEZ M. HORT,

MAGASIN TENU PAR M. JULES VIEILLARD.

Mailles de Chine, Tanis, Haches, Hachettes, Cafestières assorties, Moules-acéle, Conteurs de table et de poche, Serrures, Herminettes, Cirage, Cire, Etouffants, Papiers d'Emery et de verre, Mèches pour lampes et phares, Plumeaux, Nattes, Balais, Cuisines, Pompes, Scaux, Bouilliers, Casseroles, Briques, Glaces, Poêles à frire, Bols, Bâilles, Allumettes chimiques, Châtaignes, Faucilles à bœuf, Bâches, Lignes de pêche, Hampeurs, Aiguilles, Épingles à cheveux et autres, Ciseaux, Agrafes, Peignes pour bandeaux et chignons, Dénodateurs, Raseurs, Broses à ongles à cheveux et à dents, Coirs à raser, Boutons de toutes espèces, Souliers français, anglais et américains, Pinceaux à écrire, Pots et Cassettes, Vaisselles de toute qualité. Verres, Montres, Papiers à dessin à écrire et à tisser, Hachards, Vinaigre, Huile d'olive, Poivre, Sel, Epices, Macis, Vanille, Sardines, Confitures, Saucos, Chocolat, Thé, Café, Haricots, Riz, Sucres en pain et cassé, Cassonade, Bougies, Savon de toilette, Savon de Marseille et de Saint-Jean, Tabac en pipes et en paquet, Blus, Casaca, Boutons, Cigares, Graisse, Cigarettes de sucre de Manille et Pacas, Casquettes, Rubans, Voiles, Cravattes, Gols et Nœuds, Gants, Mitaines, Gants, Franges, Jarretières, Soutiens, Sâlin, Soie, Robes de mousseline brodée, Étoffes, Chaussettes et Bas, Chemises blanches, et de couleur, Pantalons assortis, Costumes en fil et coton, Serviettes, Nappes, Mouchoirs de soie et de coton, Indiennes de tous genres, Etamine, Alpaga, Patelets blancs, Entrecuirs, Blancs, Valenciennes, Dents de soie et de coton, Toile à moules, Calicot blanc et coru, Drap, Denims, Coton en bobines de toutes couleurs.

M. Hort, à l'honneur d'informer le public, qu'il vient de recevoir par le Brig-goeliste Sanson, un bel assortiment de Clous en fer, en cuivre et galvanisés, Pointes de Paris de toutes dimensions, Huile de Lin, Peintures de toutes couleurs, Ocre rouge et jaune, Goudron, Brai, Colles, Époque blanche et noire, Éponges, Châlons, Corifages goudronnés et de Manille, Poulies, Cercles de bois, Avirons, Bois de glorie et sapin, Cuir, Clous à double, Fer rond, carré et plat, Zinc, Fer-blanc, Plomb en feuille et laminé, Feuillards, Haches, Hachettes, Herminettes, Pelles, Pioches, Verres à vitre, Cuir fort, Allumettes, Papiers à lettre, Enveloppes et dessins, Indiennes en balles et caisses de toutes couleurs tel que bleu, rouge, jaune, et de toutes 75, 95, 105, 125, 145, 165, 185, 205, 225, 245, 265, 285, 305, 325, 345, 365, 385, 405, 425, 445, 465, 485, 505, 525, 545, 565, 585, 605, 625, 645, 665, 685, 705, 725, 745, 765, 785, 805, 825, 845, 865, 885, 905, 925, 945, 965, 985, 1005, 1025, 1045, 1065, 1085, 1105, 1125, 1145, 1165, 1185, 1205, 1225, 1245, 1265, 1285, 1305, 1325, 1345, 1365, 1385, 1405, 1425, 1445, 1465, 1485, 1505, 1525, 1545, 1565, 1585, 1605, 1625, 1645, 1665, 1685, 1705, 1725, 1745, 1765, 1785, 1805, 1825, 1845, 1865, 1885, 1905, 1925, 1945, 1965, 1985, 2005, 2025, 2045, 2065, 2085, 2105, 2125, 2145, 2165, 2185, 2205, 2225, 2245, 2265, 2285, 2305, 2325, 2345, 2365, 2385, 2405, 2425, 2445, 2465, 2485, 2505, 2525, 2545, 2565, 2585, 2605, 2625, 2645, 2665, 2685, 2705, 2725, 2745, 2765, 2785, 2805, 2825, 2845, 2865, 2885, 2905, 2925, 2945, 2965, 2985, 3005, 3025, 3045, 3065, 3085, 3105, 3125, 3145, 3165, 3185, 3205, 3225, 3245, 3265, 3285, 3305, 3325, 3345, 3365, 3385, 3405, 3425, 3445, 3465, 3485, 3505, 3525, 3545, 3565, 3585, 3605, 3625, 3645, 3665, 3685, 3705, 3725, 3745, 3765, 3785, 3805, 3825, 3845, 3865, 3885, 3905, 3925, 3945, 3965, 3985, 4005, 4025, 4045, 4065, 4085, 4105, 4125, 4145, 4165, 4185, 4205, 4225, 4245, 4265, 4285, 4305, 4325, 4345, 4365, 4385, 4405, 4425, 4445, 4465, 4485, 4505, 4525, 4545, 4565, 4585, 4605, 4625, 4645, 4665, 4685, 4705, 4725, 4745, 4765, 4785, 4805, 4825, 4845, 4865, 4885, 4905, 4925, 4945, 4965, 4985, 5005, 5025, 5045, 5065, 5085, 5105, 5125, 5145, 5165, 5185, 5205, 5225, 5245, 5265, 5285, 5305, 5325, 5345, 5365, 5385, 5405, 5425, 5445, 5465, 5485, 5505, 5525, 5545, 5565, 5585, 5605, 5625, 5645, 5665, 5685, 5705, 5725, 5745, 5765, 5785, 5805, 5825, 5845, 5865, 5885, 5905, 5925, 5945, 5965, 5985, 6005, 6025, 6045, 6065, 6085, 6105, 6125, 6145, 6165, 6185, 6205, 6225, 6245, 6265, 6285, 6305, 6325, 6345, 6365, 6385, 6405, 6425, 6445, 6465, 6485, 6505, 6525, 6545, 6565, 6585, 6605, 6625, 6645, 6665, 6685, 6705, 6725, 6745, 6765, 6785, 6805, 6825, 6845, 6865, 6885, 6905, 6925, 6945, 6965, 6985, 7005, 7025, 7045, 7065, 7085, 7105, 7125, 7145, 7165, 7185, 7205, 7225, 7245, 7265, 7285, 7305, 7325, 7345, 7365, 7385, 7405, 7425, 7445, 7465, 7485, 7505, 7525, 7545, 7565, 7585, 7605, 7625, 7645, 7665, 7685, 7705, 7725, 7745, 7765, 7785, 7805, 7825, 7845, 7865, 7885, 7905, 7925, 7945, 7965, 7985, 8005, 8025, 8045, 8065, 8085, 8105, 8125, 8145, 8165, 8185, 8205, 8225, 8245, 8265, 8285, 8305, 8325, 8345, 8365, 8385, 8405, 8425, 8445, 8465, 8485, 8505, 8525, 8545, 8565, 8585, 8605, 8625, 8645, 8665, 8685, 8705, 8725, 8745, 8765, 8785, 8805, 8825, 8845, 8865, 8885, 8905, 8925, 8945, 8965, 8985, 9005, 9025, 9045, 9065, 9085, 9105, 9125, 9145, 9165, 9185, 9205, 9225, 9245, 9265, 9285, 9305, 9325, 9345, 9365, 9385, 9405, 9425, 9445, 9465, 9485, 9505, 9525, 9545, 9565, 9585, 9605, 9625, 9645, 9665, 9685, 9705, 9725, 9745, 9765, 9785, 9805, 9825, 9845, 9865, 9885, 9905, 9925, 9945, 9965, 9985, 10005, 10025, 10045, 10065, 10085, 10105, 10125, 10145, 10165, 10185, 10205, 10225, 10245, 10265, 10285, 10305, 10325, 10345, 10365, 10385, 10405, 10425, 10445, 10465, 10485, 10505, 10525, 10545, 10565, 10585, 10605, 10625, 10645, 10665, 10685, 10705, 10725, 10745, 10765, 10785, 10805, 10825, 10845, 10865, 10885, 10905, 10925, 10945, 10965, 10985, 11005, 11025, 11045, 11065, 11085, 11105, 11125, 11145, 11165, 11185, 11205, 11225, 11245, 11265, 11285, 11305, 11325, 11345, 11365, 11385, 11405, 11425, 11445, 11465, 11485, 11505, 11525, 11545, 11565, 11585, 11605, 11625, 11645, 11665, 11685, 11705, 11725, 11745, 11765, 11785, 11805, 11825, 11845, 11865, 11885, 11905, 11925, 11945, 11965, 11985, 12005, 12025, 12045, 12065, 12085, 12105, 12125, 12145, 12165, 12185, 12205, 12225, 12245, 12265, 12285, 12305, 12325, 12345, 12365, 12385, 12405, 12425, 12445, 12465, 12485, 12505, 12525, 12545, 12565, 12585, 12605, 12625, 12645, 12665, 12685, 12705, 12725, 12745, 12765, 12785, 12805, 12825, 12845, 12865, 12885, 12905, 12925, 12945, 12965, 12985, 13005, 13025, 13045, 13065, 13085, 13105, 13125, 13145, 13165, 13185, 13205, 13225, 13245, 13265, 13285, 13305, 13325, 13345, 13365, 13385, 13405, 13425, 13445, 13465, 13485, 13505, 13525, 13545, 13565, 13585, 13605, 13625, 13645, 13665, 13685, 13705, 13725, 13745, 13765, 13785, 13805, 13825, 13845, 13865, 13885, 13905, 13925, 13945, 13965, 13985, 14005, 14025, 14045, 14065, 14085, 14105, 14125, 14145, 14165, 14185, 14205, 14225, 14245, 14265, 14285, 14305, 14325, 14345, 14365, 14385, 14405, 14425, 14445, 14465, 14485, 14505, 14525, 14545, 14565, 14585, 14605, 14625, 14645, 14665, 14685, 14705, 14725, 14745, 14765, 14785, 14805, 14825, 14845, 14865, 14885, 14905, 14925, 14945, 14965, 14985, 15005, 15025, 15045, 15065, 15085, 15105, 15125, 15145, 15165, 15185, 15205, 15225, 15245, 15265, 15285, 15305, 15325, 15345, 15365, 15385, 15405, 15425, 15445, 15465, 15485, 15505, 15525, 15545, 15565, 15585, 15605, 15625, 15645, 15665, 15685, 15705, 15725, 15745, 15765, 15785, 15805, 15825, 15845, 15865, 15885, 15905, 15925, 15945, 15965, 15985, 16005, 16025, 16045, 16065, 16085, 16105, 16125, 16145, 16165, 16185, 16205, 16225, 16245, 16265, 16285, 16305, 16325, 16345, 16365, 16385, 16405, 16425, 16445, 16465, 16485, 16505, 16525, 16545, 16565, 16585, 16605, 16625, 16645, 16665, 16685, 16705, 16725, 16745, 16765, 16785, 16805, 16825, 16845, 16865, 16885, 16905, 16925, 16945, 16965, 16985, 17005, 17025, 17045, 17065, 17085, 17105, 17125, 17145, 17165, 17185, 17205, 17225, 17245, 17265, 17285, 17305, 17325, 17345, 17365, 17385, 17405, 17425, 17445, 17465, 17485, 17505, 17525, 17545, 17565, 17585, 17605, 17625, 17645, 17665, 17685, 17705, 17725, 17745, 17765, 17785, 17805, 17825, 17845, 17865, 17885, 17905, 17925, 17945, 17965, 17985, 18005, 18025, 18045, 18065, 18085, 18105, 18125, 18145, 18165, 18185, 18205, 18225, 18245, 18265, 18285, 18305, 18325, 18345, 18365, 18385, 18405, 18425, 18445, 18465, 18485, 18505, 18525, 18545, 18565, 18585, 18605, 18625, 18645, 18665, 18685, 18705, 18725, 18745, 18765, 18785, 18805, 18825, 18845, 18865, 18885, 18905, 18925, 18945, 18965, 18985, 19005, 19025, 19045, 19065, 19085, 19105, 19125, 19145, 19165, 19185, 19205, 19225, 19245, 19265, 19285, 19305, 19325, 19345, 19365, 19385, 19405, 19425, 19445, 19465, 19485, 19505, 19525, 19545, 19565, 19585, 19605, 19625, 19645, 19665, 19685, 19705, 19725, 19745, 19765, 19785, 19805, 19825, 19845, 19865, 19885, 19905, 19925, 19945, 19965, 19985, 20005, 20025, 20045, 20065, 20085, 20105, 20125, 20145, 20165, 20185, 20205, 20225, 20245, 20265, 20285, 20305, 20325, 20345, 20365, 20385, 20405, 20425, 20445, 20465, 20485, 20505, 20525, 20545, 20565, 20585, 20605, 20625, 20645, 20665, 20685, 20705, 20725, 20745, 20765, 20785, 20805, 20825, 20845, 20865, 20885, 20905, 20925, 20945, 20965, 20985, 21005, 21025, 21045, 21065, 21085, 21105, 21125, 21145, 21165, 21185, 21205, 21225, 21245, 21265, 21285, 21305, 21325, 21345, 21365, 21385, 21405, 21425, 21445, 21465, 21485, 21505, 21525, 21545, 21565, 21585, 21605, 21625, 21645, 21665, 21685, 21705, 21725, 21745, 21765, 21785, 21805, 21825, 21845, 21865, 21885, 21905, 21925, 21945, 21965, 21985, 22005, 22025, 22045, 22065, 22085, 22105, 22125, 22145, 22165, 22185, 22205, 22225, 22245, 22265, 22285, 22305, 22325, 22345, 22365, 22385, 22405, 22425, 22445, 22465, 22485, 22505, 22525, 22545, 22565, 22585, 22605, 22625, 22645, 22665, 22685, 22705, 22725, 22745, 22765, 22785, 22805, 22825, 22845, 22865, 22885, 22905, 22925, 22945, 22965, 22985, 23005, 23025, 23045, 23065, 23085, 23105, 23125, 23145, 23165, 23185, 23205, 23225, 23245, 23265, 23285, 23305, 23325, 23345, 23365, 23385, 23405, 23425, 23445, 23465, 23485, 23505, 23525, 23545, 23565, 23585, 23605, 23625, 23645, 23665, 23685, 23705, 23725, 23745, 23765, 23785, 23805, 23825, 23845, 23865, 23885, 23905, 23925, 23945, 23965, 23985, 24005, 24025, 24045, 24065, 24085, 24105, 24125, 24145, 24165, 24185, 24205, 24225, 24245, 24265, 24285, 24305, 24325, 24345, 24365, 24385, 24405, 24425, 24445, 24465,